



SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROI

Fonds Opération Enfant Soleil - Volet Immobilisations

Le Fonds Opération Enfant Soleil vise à soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité et contribuer à la réalisation de projets pour tous les enfants du Québec.

AXES DE FINANCEMENT

- Aménagement de locaux et d'espaces dédiés à la clientèle pédiatrique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un établissement de santé reconnu et régi par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant;
- Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins);
- Être dédié minimalement à 80 % à la clientèle pédiatrique;
- Avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires l'utilisation, à l'entretien et à la pérennité.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

- L'enveloppe budgétaire annuelle disponible;
- La réponse aux besoins du milieu;
- Les retombées et l'impact du projet auprès des enfants;
- Le niveau d'expertise de l'organisation;
- La présentation d'un dossier complet incluant toutes les pièces justificatives demandées.

➤ Aucun projet n'est automatiquement accepté d'une année à l'autre.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- **Montant forfaitaire** accepté conjointement entre Opération Enfant Soleil et le MSSS.

CLAUSES D'EXCLUSION

- Les projets réalisés dans les régions de **Québec, Montréal et Estrie**;
- Les frais de fonctionnement;
- Les salaires;
- Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- Les demandes provenant de particuliers ou dans un but personnel;
- Les projets ne répondant pas à la mission du fonds.

ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN OCTROI

1. Dépôt d'une demande entre le 1er septembre et le 15 octobre de l'année courante via le formulaire en ligne;
2. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants;
3. Approbation de l'octroi par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil;
4. Approbation par le MSSS;
5. Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et le demandeur;
6. Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil et annonce publique de l'octroi;
7. Réalisation du projet;
8. Réclamation des fonds (*graduellement ou en totalité*) sur présentation des factures et des pièces justificatives
9. Reddition de compte à fournir annuellement via le formulaire en ligne, démontrant l'avancée du projet jusqu'à sa réalisation complète.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Cindy Marcoux
Technicienne à l'administration des octrois
octrois@operationenfantsoleil.ca
1 877 683-2325, poste 151